

**POLITIQUE**

En vigueur le : 24 janvier 2011

Domaine : **ADMINISTRATION**

Révisée le : 30 janvier 2013

---

## **ÉQUITÉ, ÉDUCATION INCLUSIVE ET DES ÉCOLES ACCUEILLANTES**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir offre, sous la conduite de l'ensemble de ses opérations, un milieu d'apprentissage et de travail qui valorise la diversité au sein de sa communauté catholique de langue française, dans le respect de ses droits constitutionnels et linguistiques.

Le Csc MonAvenir accorde une importance primordiale à sa mission catholique et entend pleinement la soutenir en se prévalant de la protection des droits confessionnels accordés aux écoles catholiques par l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur l'éducation*.

Les principes d'équité et d'éducation inclusive abordés dans la présente politique et dans les directives administratives afférentes seront mis en œuvre dans le respect des valeurs catholiques et du document publié par la *Ontario Catholic School Trustees' Association*, « Respecter la différence », dans lequel quatre procédures générales sont mises de l'avant :

« Toutes les activités et les organisations doivent être ouvertes à tous les élèves qui souhaitent y participer;

« Les activités et l'organisation de tous les groupes ou organisations créés à l'intérieur des écoles catholiques doivent respecter l'enseignement catholique;

« Tous les mentors (1) nommés pour travailler avec les groupes d'élèves doivent connaître la doctrine catholique et y adhérer;

« Toutes les personnes-ressources de l'extérieur doivent respecter l'enseignement catholique. »

De plus, le Csc MonAvenir s'engage à respecter les ordonnances évoquées dans la *Loi sur l'éducation (modifiée par le projet de loi 13)*. Le Conseil intégrera les principes directeurs mentionnés dans les documents suivants : la note, politique/programme NPP no 128, *Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires (2012)*; la NPP 144, *Prévention de l'intimidation et intervention (2012)*; la NPP 145, *Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves (2012)*, la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive (2009)*, *Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario*, *Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques (2009)*, la note politique/programme no 119 intitulée *Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario (2009)*.

(1) Mentors : signifie membres du personnel du Csc MonAvenir

Le Csc MonAvenir s'engage à respecter les principes suivants :

Servir les élèves, les familles et le personnel au sein de sa communauté catholique en incorporant le principe de l'accueil dans tous les aspects de ses politiques, programmes, procédures et pratiques et ce, conformément aux enseignements catholiques et aux droits confessionnels.

Faire preuve d'un leadership qui inspire et encourage toutes les parties prenantes de sa communauté catholique à se rassembler en vue de mettre en œuvre des politiques et des comportements qui cultivent une compréhension catholique du respect et l'accueil de chacun.

Reconnaître le lien primordial qui existe entre le leadership des élèves catholiques et un taux de réussite supérieur des élèves, et inclura, dans la mesure du possible, leur voix dans la mise en œuvre d'initiatives visant la promotion d'un climat scolaire sain et accueillant lesquelles devront être conformes à la religion catholique et aux enseignements moraux de l'Église catholique.

### **BUT**

Le Csc MonAvenir reconnaît et valorise la diversité au sein de ses écoles et bureaux administratifs dans le respect de ses droits constitutionnels et linguistiques.

### **À PRESCRIRE**

Le Csc MonAvenir s'attend à ce que les initiatives au niveau de l'équité et de l'éducation inclusive soient mises en œuvres au sein de toutes ses écoles.

Il incombe à la direction de l'éducation, ou son/sa délégué(e), d'assurer l'élaboration des directives administratives, des lignes directrices nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.